



Déclarations et Discours

No 79/19

LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Discours de M. Richard Tait, chef de mission du Canada près des Communautés européennes, devant la Chambre de Commerce de l'Ontario (Toronto, 24 octobre 1979)

Je comprends qu'il peut être risqué d'inviter un des représentants canadiens à l'étranger à venir parler des relations entre le Canada et la nation ou l'institution auprès de laquelle il est justement accrédité. Comme il est de mon devoir de saisir toutes les occasions de promouvoir les intérêts du Canada par rapport à la Communauté économique européenne — et de cultiver cette relation avec toute la diligence et l'éloquence dont je suis capable — je risque de ne pas avoir toute l'objectivité voulue pour analyser l'importance de renforcer nos liens avec l'Europe. Je crois cependant que je peux échapper à ce risque professionnel et éviter d'exagérer mon point de vue. Je suis par ailleurs extrêmement heureux de pouvoir exposer ici, devant ce groupe d'éminents décisionnaires du milieu des affaires, pourquoi je considère que l'Europe devrait occuper une place prépondérante dans nos réflexions actuelles, et pourquoi nous devons accorder une attention particulière à l'expansion de nos relations économiques et commerciales avec elle dans les années à venir.

Les conférenciers qui s'attaquent à ce sujet ont l'habitude de commencer par un éloge des liens historiques qui unissent le Canada et l'Europe. Certes, on ne dira jamais assez toute l'importance de ces liens. Nos relations économiques, politiques et militaires avec l'Europe remontent au tout début de notre existence nationale. Nos affinités de langue et de culture, de valeurs sociales et de traditions politiques, nos sympathies naturelles alimentées par les courants d'immigration ont toutes contribué à établir une solide fondation sur laquelle il nous est permis de resserrer nos liens avec l'Europe. Par contre, quand vient le temps d'analyser nos transactions économiques et commerciales transatlantiques — et c'est précisément à ce domaine que je m'intéresse au premier chef — nous devons reconnaître en toute honnêteté que les réalisations des deux dernières décennies n'ont pas répondu à toutes nos attentes. De part et d'autres de l'Atlantique, on a le sentiment que le potentiel d'échanges financiers et commerciaux mutuellement avantageux n'a pas été pleinement exploité. Il serait cependant exagéré de parler de stagnation puisqu'en termes absolus, nos échanges se sont accrus à un rythme soutenu. Néanmoins, les résultats apparaissent moins satisfaisants quand on considère l'importance relative de l'Europe dans l'ensemble du commerce extérieur du Canada, et vice-versa.

Cette situation s'explique par le jeu complexe d'un certain nombre de facteurs, dont quatre, à mon avis, ont été déterminants. D'abord, nous avons vu le Royaume-Uni se distancer de plus en plus en tant que partenaire commercial, en particulier à partir du moment où la Grande-Bretagne est entrée dans le Marché commun en 1973, avec les conséquences que nous savons, soit la perte de l'accès préférentiel du Canada à ce marché et l'imposition de préférences inverses sur beaucoup de marchandises qui nous intéressent du point de vue de l'exportation. En second lieu, l'expansion générale du

commerce mondial a entraîné une diversification de nos marchés d'exportation et l'émergence d'importants partenaires commerciaux non européens, le Japon, par exemple. Troisièmement, la création du Marché commun européen a stimulé considérablement la croissance des échanges entre les membres de la Communauté et incité davantage les entrepreneurs européens à traiter en priorité les possibilités d'investissement et de commercialisation que leur offrait à l'origine un marché unifié de six pays, et que leur offre maintenant un marché élargi à neuf pays européens (à ce propos, je ne m'attarderai pas ici à l'impact négatif que l'élaboration de la Politique agricole commune des Neuf a pu exercer sur le pouvoir concurrentiel des exportations agricoles canadiennes en Europe et même, dans certains cas, sur des tiers marchés). Enfin, plus près de chez nous, nous ne devons pas oublier que les années écoulées depuis la formation de la Communauté européenne ont coïncidé avec l'intégration progressive des économies nord-américaines et l'expansion rapide de nos relations commerciales, financières et corporatives avec notre puissant voisin du sud. Le climat économique nord-américain, qui pendant des années a été particulièrement favorable aux affaires canadiennes, a en quelque sorte renforcé la prédisposition naturelle des sociétés d'ici en quête de nouveaux débouchés à se tourner d'abord vers les États-Unis et à se désintéresser plus ou moins des possibilités de pénétration du marché européen.

Vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, que si, par le passé, les hommes d'affaires canadiens ont pour quelque raison que ce soit négligé les possibilités d'exportation en Europe, le gouvernement et le secteur privé doivent prendre des mesures vigoureuses pour remédier à cette situation. Quels que soient nos étalons de mesure, il est certain que la Communauté économique européenne occupe une place à ce point si importante sur la scène mondiale que nous devrions en tenir compte au premier chef dans nos supputations sur l'orientation future de nos stratégies commerciales et économiques. La CEE s'impose aujourd'hui comme la plus grande entité commerciale de la planète, à laquelle sont imputables plus de 30 p. cent des exportations et des importations mondiales. Avec sa population de 260 millions d'habitants, elle affiche un PNB inférieur uniquement à celui des États-Unis. Les niveaux de vie y ont augmenté à un rythme tel que les revenus par habitant, pour l'ensemble de la Communauté, approchent ceux de l'Amérique du Nord; dans les États-membres les plus prospères ils ont déjà dépassé le niveau de vie canadien.

Le processus de la construction européenne a peut-être été marqué par des hésitations, mais quand on considère les progrès réalisés en l'espace de deux décennies, on est frappé par le dynamisme qui l'anime, et par le fait que c'est un processus irréversible. La Communauté européenne s'est peu à peu donné une véritable personnalité internationale, se servant au maximum de son poids économique et politique dans les négociations commerciales internationales. Elle a établi un dialogue permanent avec les grandes puissances industrielles et joue aujourd'hui un rôle influent dans le débat sur les problèmes vitaux qui préoccupent la communauté internationale: la crise mondiale de l'énergie, l'ordre financier et monétaire international et les relations avec le tiers monde. En ce qui concerne ce dernier point, elle a conclu des accords de coopération et d'échanges préférentiels avec les pays du bassin méditerranéen, ainsi qu'avec les 55 pays de l'Afrique, des Antilles et du Pacifique qui ont adhéré à la

Convention de Lomé. Elle s'ouvre aujourd'hui à l'Amérique latine et entretient de bonnes relations avec les pays arabes. Conscients que leur responsabilité et leur pouvoir économiques collectifs sur la scène mondiale exigent en toute logique une plus grande concertation à l'échelon politique, ses neuf États-membres se sont donné les moyens d'harmoniser leurs positions de manière à se prononcer en bloc, dans la mesure du possible, sur les grandes questions de politique étrangère.

Sur le plan interne, la construction européenne va elle aussi bon train. Au cours de l'année écoulée, elle a fait de grands pas dans trois domaines, qui chacun à leur manière revêtent une importance considérable pour le Canada. Il y a eu d'abord en mars dernier l'inauguration du Système monétaire européen (SME). Simple étape dans la création de l'union monétaire européenne, son objectif immédiat est de protéger contre les fluctuations des taux de change le commerce et les investissements à l'intérieur de la Communauté, d'aider les États-membres à lutter contre les pressions inflationnistes et, plus généralement, de créer une zone de stabilité monétaire propre à favoriser le redressement et la croissance économiques. Bien que le SME ne fonctionne que depuis très peu de temps, ses retombées initiales apparaissent positives dans l'ensemble.

En second lieu, la Communauté est maintenant bel et bien engagée dans sa deuxième phase d'agrandissement: les négociations avec la Grèce ont déjà abouti et d'autres sont présentement en cours avec le Portugal et l'Espagne. L'admission de ces trois pays moins développés pose à la Communauté de véritables défis économiques, budgétaires et institutionnels. Mais ses États-membres sont déterminés à les relever, montrant à quel point ils ont à cœur de réaliser l'idéal européen énoncé dans les traités de Rome. Dans cette nouvelle aventure, l'Europe gagnera probablement en cohésion et verra renforcer son sentiment de finalité collective. Les défis amènent souvent d'eux-mêmes leurs propres solutions. Le défi d'une Communauté élargie à douze nations ne fera sans doute pas plus exception à cette règle que celui de la dernière crise pétrolière, qui a en quelque sorte catalysé les efforts jusque-là inopérants des Neuf pour formuler une politique énergétique commune.

Le troisième événement d'importance pour la Communauté en 1979 fut la tenue en juin dernier d'élections directes au Parlement européen: il s'agissait des premières élections multinationales à une institution représentative dans toute l'histoire de l'humanité. La chose est historique, et comme c'est le cas pour beaucoup de grands événements, seul le temps nous permettra d'en apprécier pleinement tout l'impact. Je suis persuadé qu'un jour, cependant, on y verra l'un des principaux jalons de la construction de l'Europe.

Le fait que le Parlement européen est maintenant composé de représentants directement élus par les peuples des États-membres confèrera aux décisions de la Communauté un caractère de légitimité qui leur faisait défaut jusqu'ici. Le rêve de Jean Monnet, celui d'unir non seulement les gouvernements, mais aussi les peuples de l'Europe, est en passe de devenir une réalité. Et j'irais jusqu'à dire que les intérêts du Canada ne sont pas aussi étrangers qu'on le pense à ce qui se passe là-bas. D'une part, dans un monde où la démocratie se fait rare, il devrait être réconfortant de savoir que

désormais, le mouvement amorcé dans le sens de la coopération politique et de l'intégration européenne trouvera son expression populaire dans les institutions mêmes de la Communauté. D'autre part, nous pouvons nous attendre à ce que le Parlement européen, comme la plupart des parlements, verra d'un mauvais oeil les solutions techniques à des problèmes essentiellement politiques et sociaux, et davantage encore lorsque ces solutions techniques et bureaucratiques auront l'inconvénient majeur de coûter cher. Il ne serait pas surprenant, par exemple, que ceux qui, en Europe et ailleurs, considèrent qu'on n'a que trop tardé à réviser en profondeur la structure des prix et le fonctionnement de la Politique agricole commune découvrent parmi les nouveaux parlementaires européens des alliés fort capables de faire sentir au Conseil des ministres l'impérieuse nécessité d'alléger le fardeau fiscal qu'imposent actuellement les politiques agricoles de l'Europe.

Maintenant que j'ai fait l'exposé des réalisations européennes, j'aimerais jeter un coup d'oeil sur le fonctionnement de l'accord que le Canada et la Communauté ont signé il y a un peu plus de trois ans. Cet accord avait quelque chose d'expérimental puisque c'était le premier du genre pour les deux parties. Ses dispositions formelles, avec lesquelles beaucoup d'entre vous sont familiers, peuvent être résumées rapidement. En premier lieu, l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique n'établit pas un mécanisme préférentiel, mais engage plutôt les hautes instances des deux parties à déployer des efforts soutenus et délibérés pour promouvoir la coopération commerciale, financière et technologique par tous les moyens jugés les plus appropriés et les plus prometteurs. En second lieu, un certain nombre de sous-comités et de groupes de travail ont été mis sur pied sous l'égide d'un Comité mixte de coopération, lequel se réunit normalement une fois l'an pour passer en revue les progrès réalisés et établir les programmes de travail. Plutôt techniques et spécialisés, ces sous-comités et groupes de travail s'occupent de divers secteurs où ont été décelées d'excellentes possibilités de collaboration: produits forestiers, industrie nucléaire, métaux non ferreux, aérospatiale, télécommunications, informatique, etc., sans oublier les programmes d'échanges dans les domaines de l'environnement, des sciences et de la technologie. De façon suivie, des missions commerciales privées ont été organisées de part et d'autre. Enfin, un premier pas a été fait en vue de tenir des colloques destinés à familiariser les hommes d'affaires des deux parties avec les multiples facettes du contexte commercial et financier dans lequel doivent être prises les décisions d'affaires au Canada et en Europe.

Nous avons voulu, dans cette entreprise en coparticipation, garder une approche pragmatique et ouverte aux apports nouveaux. L'objectif est d'avoir sous la main un accord souple permettant d'intensifier la coopération dans tous les domaines où elle est susceptible de profiter aux deux parties.

Il va sans dire que le succès d'un accord-cadre de ce genre, si bien imaginé qu'il puisse être, si assidue que soit sa promotion, dépend en définitive non pas de la bonne volonté et des aspirations de ses signataires, qui sont des gouvernements, mais bien des décisions individuelles d'hommes d'affaires, d'industriels et d'investisseurs. Comme il se doit, les gouvernements ne jouent qu'un rôle limité dans la promotion des relations entre économies de marché. Étant donné, toutefois, l'omniprésente interaction entre

les secteurs public et privé dans les sociétés industrielles modernes, il serait malvenu de déprécier le rôle que les gouvernements peuvent jouer en ouvrant la voie à l'expansion et à la diversification des relations économiques entre d'importantes entités commerciales, le Canada et les Communautés européennes dans le cas qui nous occupe. Les gouvernements peuvent être utiles à maints égards: ils peuvent aider à rapprocher les hommes d'affaires, ils peuvent les sensibiliser à leurs possibilités réciproques et favoriser les contacts individuels entre les entrepreneurs dont les intérêts sont complémentaires. Pour faire des affaires ensemble, il faut plus souvent qu'autrement avoir l'occasion de mieux se connaître. L'aide gouvernementale peut être ici décisive, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de petites ou de moyennes entreprises. La réglementation gouvernementale peut créer des obstacles à la libre circulation des biens et des capitaux; à l'inverse, la coopération gouvernementale peut supprimer ces obstacles. Les gouvernements peuvent en outre affecter des ressources au développement technologique et favoriser les entreprises coopératives entre sociétés séparées par des frontières internationales. Enfin, ils peuvent mettre à la disposition du secteur privé les ressources non négligeables dont ils disposent pour la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques des données d'information, dans le but de mettre au jour de nouvelles possibilités de coopération avantageuse dans la sphère industrielle. En bref, les gouvernements sont en quelque sorte les catalyseurs de l'expansion du commerce et des investissements à l'échelle internationale, même si les véritables agents de ce processus appartiennent au domaine privé. Voilà, en un mot, ce qu'il en est de l'accord-cadre entre le Canada et la CEE.

Pour parler franchement, je suis étonné que le Canada ait réservé un accueil plutôt froid à cette entente pleine de logique et de bon sens que nous avons conclue avec la Communauté. Il m'est difficile de comprendre le scepticisme qui se manifeste souvent à l'égard de la valeur foncière des mécanismes établis en vertu de l'accord-cadre. Il se peut que les attentes suscitées au moment de sa conclusion aient manqué de réalisme. Il se peut que les Canadiens aient été portés à croire que sa simple signature allait par quelque miracle donner un élan spectaculaire au commerce avec l'Europe. Il se peut aussi que la terminologie utilisée pour décrire cette entreprise conjointe ait contribué à faire naître un espoir aussi démesuré. Personnellement, je ne serais pas mécontent de voir des expressions comme "le lien contractuel" ou "la troisième voie" disparaître du vocabulaire dont se servent nos énoncés de politique pour préconiser des relations plus dynamiques et plus diversifiées avec la Communauté. La première expression, le "lien contractuel", peut être entendue comme un mécanisme préférentiel, ce qui n'est pas du tout le cas de l'accord-cadre. La seconde, la "troisième voie", peut laisser entendre que le Canada dispose d'un éventail de choix véritables parmi lesquels il peut piger à sa guise. À mon avis, il est tout à fait illusoire de penser un seul instant qu'un Canada souverain, dont la prospérité est si dépendante du commerce international, et qui a tout intérêt à ce que fonctionne sans heurts le système des échanges internationaux, puisse se permettre de négliger la moindre avenue susceptible de renforcer ses relations avec l'étranger. C'est d'autant plus vrai quand on considère qu'une de ces avenues vise justement le renforcement délibéré de ses liens avec un partenaire commercial aussi influent sur le plan économique que l'est actuellement la CEE.

La question fondamentale, par conséquent, n'a jamais été de savoir si la Communauté

économique européenne mérite une plus grande attention de la part du Canada, mais simplement de savoir comment diriger et organiser nos efforts au mieux de nos intérêts.

Il existe aussi un autre problème, qui n'en est pas un en réalité: c'est l'idée que l'importance accrue accordée à l'Europe dans nos politiques économiques doit nécessairement aller à l'encontre des impératifs géographiques et économiques qui soutiennent nos relations avec les États-Unis. Ces impératifs sont pourtant trop irrésistibles pour que le tissu de nos relations nord-américaines soit le moins menacé par la multiplication de nos échanges avec l'Europe (qu'il suffise de citer ces statistiques bien connues: plus de 70 p. cent de nos exportations vont aux États-Unis, contre seulement 11 p. cent vers la Communauté). A mon sens, il serait plus juste de parler de la nécessité pour le Canada de faire face à un système d'échanges internationaux qui, dans le sillage du Tokyo Round, apparaît comme un système dominé par des géants industriels. En pareille compagnie, le Canada ne pourra se ménager une marge de manoeuvre suffisante que dans la mesure où il entretiendra des relations vigoureuses et croissantes avec tous ses principaux partenaires.

Dans ce contexte, l'Accord-cadre conclu avec la CEE peut continuer de jouer un rôle important, d'autant plus qu'il se trouve à compléter et à soutenir les efforts de promotion du commerce et des investissements que le Canada déploie sur une base bilatérale avec chacun des États-membres de la Communauté. Bref, le simple fait que cet accord existe signifie qu'il se trouve toujours au siège de la Communauté à Bruxelles un groupe de bureaucrates influents qui sont bien informés de ce qui se passe au Canada, qui connaissent nos intérêts et qui sont déterminés à travailler avec nous pour produire des résultats concrets. Chez nous, la structure en comités et les mécanismes de consultation mis en place prévoient une participation étroite des provinces à nos activités — il est important de le noter étant donné les compétences provinciales dans le secteur des ressources.

Je serai le premier à reconnaître que les retombées tangibles qui peuvent jusqu'à présent être attribuées directement à l'existence de l'accord sont modestes. Mais nous ne devons pas oublier que cette existence a justement coïncidé avec une période difficile pour l'économie mondiale, une période dont nous ne savons pas encore quand elle prendra fin. Pourtant, je crois que nous avons accompli récemment de véritables progrès en sensibilisant les Européens à nos capacités dans des domaines autres que celui de nos matières premières, sur lequel repose depuis toujours notre commerce d'exportation avec eux. Par ailleurs, redoutant les conséquences particulièrement graves que pourrait avoir à long terme la crise du pétrole sur les perspectives de croissance de l'Europe, les représentants et les industriels de la Communauté sont attirés par les possibilités d'investissement qu'offre notre situation énergétique relativement favorable, ainsi que par les perspectives de collaboration technologique dans le domaine de l'énergie.

En guise de conclusion, mon message est essentiellement le suivant: le volume des échanges du Canada avec l'Europe va continuer d'augmenter, cela ne fait pas de doute. L'appétit de la Communauté pour nos matières premières, sinon pour autre

chose, est tel qu'il ne peut en être autrement. Il est moins certain cependant que le Canada exploitera à son plus grand avantage les possibilités qui s'offrent à lui, à savoir celles d'augmenter sensiblement la part présentement minime que les produits finis et les biens manufacturés représentent dans ses exportations vers la Communauté, d'attirer des capitaux créateurs d'emplois et de saisir les occasions de multiplier ses liens avec l'Europe dans le domaine de la haute technologie. Rien ne se fera rapidement ni aisément. Il faudra y mettre de la patience et de la détermination. Il faudra consentir des efforts résolus, concertés et persévérants, faisant appel à une coordination très étroite entre le gouvernement et le secteur privé, mais les avantages substantiels que le Canada peut espérer retirer en valent certes le prix.

S/C